12225

## ST GEORGES DE LUZENCON

Code INSEE

Commune

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. Didier CADAUX, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :

0.00€

- un déficit d'exploitation de :

-1 231.06 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre O Pour 15

Abstation 3 N. BEAURONT, M. CARNAG

11. GADAGE
CICE
-1 231.06 €
0.00€
0.00 €
-1 231.06 €
106 767.42 €
-98 935.42 €
0.00 €
-1 231.06 €
0.00 €
0.00 €
1 231.06 €

<sup>(1)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

Certifié exécutoire par M. Didier CADAUX, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 10/04/2025 et de la publication le 10/04/2025.

A SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, le 03/04/2025.

Y.US

Accusé de réception en préfecture 012-211202254-20250403-20250403\_022-BF

Reçu le 10/04/2025

<sup>(2)</sup> Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

<sup>(3)</sup> En ce cas, il n'y a pas d'affectation